



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2026-133

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260716-VI-DEC-2026-133-AU
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

OBJET : Nomination d'un avocat afin de représenter la ville dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme l'opposant à Bouygues Immobilier

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la société Bouygues Immobilier a introduit un référé suspension tendant à suspendre l'exécution de l'arrêté du 11 mai 2026 retirant le permis de construire n° PC 91223 26 10044 daté du 13 février 2026 et portant sur la construction d'une pension de famille et résidence jeunes actifs sur un terrain situé rue de la Fauvette Grise à Etampes,

CONSIDERANT que le recours à un avocat est nécessaire pour assister la Commune d'Etampes dans cette procédure,

DECIDE

ARTICLE 1 : De nommer comme conseil, le cabinet SYMCHOWICZ WEISSBERG & ASSOCIES, domicilié à Paris (75013), 49 Boulevard de Port Royal, pour assister la ville d'Etampes et notamment ester en justice.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Cabinet SYMCHOWICZ WEISSBERG & ASSOCIES.

Fait à Etampes, 16 JUIL. 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 16 JUIL. 2026

